

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE

Date d'affichage :

20 02 2020

L'an deux mille vingt, le 17 février 2020 à 18h30, le comité syndical du Syndicat Mixte Doubs Loue, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, sous la présidence de Monsieur Patrick PETITJEAN, Président.

Date de convocation :

10/02/2020

Nombre de délégués :

En Exercice : 12

Présents : 11

Votants : 11

Absents :

Excusés : 1

PRESENTS : PETITJEAN P; BAUD J-B ; BERNARDIN D ; DAVID F; DECOTE Y ; FASSET G (CD39); LAGALICE C ; MEUGIN O ; OGIER H; PICHON JC; VALENTIN L.

EXCUSES : HUDRY JL;

SECRETAIRE DE SEANCE : Henri Ogier

20-12

Objet : Mise en place d'une carte d'achat public

Conformément au Décret 2004-1144 du 26 Octobre 2004,

Le principe de la Carte Achat est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès de fournisseurs référencés les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.

La Carte Achat est une modalité d'exécution des marchés publics : c'est donc une modalité de commande et une modalité de paiement.

Article 1

Le Comité Syndical décide de doter le Syndicat Mixte Doubs-Loue d'un outil de commande et de solution de paiement des fournisseurs et décide ainsi de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté la Solution Carte Achat pour une durée de 3 ans.

La solution Carte Achat de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté sera mise en place au sein du syndicat à compter du 1^{er} mars 2020 et ce jusqu'au 28 février 2023.

Article 2

La Caisse d'Epargne, (émetteur) de Bourgogne Franche-Comté met à la disposition du Syndicat Mixte Doubs-Loue les cartes d'achat des porteurs désignés.

Le Syndicat Mixte Doubs-Loue procédera via son Règlement intérieur à la désignation de chaque porteur et définira les paramètres d'habilitation de chaque carte.

La Caisse d'Epargne mettra à la disposition du Syndicat Mixte Doubs-Loue 1 carte(s) achat.

Ces solutions de paiement et de commande sont des cartes à autorisation systématiques fonctionnant sur un réseau fermé de fournisseurs désignés par la collectivité.

Tout retrait d'espèces est impossible.

Le Montant Plafond global de règlements effectués par les cartes achat du Syndicat Mixte Doubs-Loue est fixé à 24.000 euros pour une périodicité annuelle.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT - JURA

Article 3

La Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté s'engage à payer au fournisseur de la collectivité toute créance née d'un marché exécuté par carte d'achat du Syndicat Mixte Doubs-Loue dans un délai de 3 à 5 jours.

Article 4

Le Comité Syndical sera tenu informé des opérations financières exécutées dans le cadre de la présente mise en place de la carte d'achat, dans les conditions prévues à l'article 4 alinéa 3 du Décret 2004 – 1144 du 26 Octobre 2004 relatif à l'exécution des marchés publics par carte d'achat.

L'émetteur portera ainsi chaque utilisation de la carte d'achat sur un relevé d'opérations établi mensuellement. Ce relevé d'opérations fait foi des transferts de fonds entre les livres de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté et ceux du fournisseur.

Article 5

Le Syndicat Mixte Doubs-Loue créditera le compte technique ouvert dans les livres de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté retraçant les utilisations de la carte d'achat du montant de la créance née et approuvée. Le comptable assignataire du Syndicat Mixte Doubs-Loue procède au paiement de la Caisse d'Epargne.

Le Syndicat Mixte Doubs-Loue paiera ses créances à l'émetteur dans un délai de 30 jours.

Article 6


La tarification mensuelle est fixée à 20,00 € pour un forfait annuel de 1 carte(s) d'achat, comprenant l'ensemble des services, dont la gratuité de la commission monétique.

Le comité, après avoir délibéré,

- **VALIDE** le recours à une carte d'achat public auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce contrat.

Pour extrait conforme,

Le Président du syndicat mixte Doubs Loue,



Patrick PETITJEAN